



PROFESSEUR: Jennifer Deslandes

Professeur de danse jazz Diplômé d'Etat, elle a commencé la danse vers l'âge de 7ans et cela s'est transformé en véritable passion qui depuis, ne l'a plus jamais quittée. C'est cette passion qu'elle désire transmettre à son tour.

Sa formation: - 1an au Centre des arts vivants àParis pour l'EAT (Examen d'aptitude Technique).
- 2 ans au Pont supérieur à Nantes pour le Diplôme d'Etat

Cours

Nombre de cours	Tarif à l'année	Tarif 2 ^{ème} inscription -20% (la remise ne s'effectue pas sur la location des costumes)	Tarif 3 ^{ème} inscription et plus -30% (la remise ne s'effectue pas sur la location des costumes)
1 cours	270€ (dont 20 € de location costume)	220 €	195 €
2 cours	455€ (dont 37€ de location costumes)	371,40 €	329,60 €
3 cours	565€ (dont 52 € de location costumes)	462,40 €	411,10 €
4 cours	645€ (dont 60 € de location costumes)	528 €	469,50 €
À partir de 5 cours	695€ (dont 60€ de location costumes)	568 €	504,50 €

Remise de -20% appliquée sur le 2^{ème} abonnement, -30 % sur le 3^{ème} ou plus en déduisant la location costume, Exemple pour 2 abonnements : 1 abonnement à 455 euros et un abonnement à 270 euros :

1^{er} abonnement =455 €, 2^{ème} abonnement = 270€(remise effectuée sur le moins cher); exemple

Base : 455€ + 2^{ème} abonnement à -20% (250-20%= 220 €)

200+20 euros de location costume =220 euros , Soit 455€+220€ = 675€ pour les deux abonnements costume compris

Cours Éveil /Initiation =205 euros

Éveil : 205 euros (dont 20 € de location costume)	2 ^{ème} abonnement 20%= 168 €	3 ^{ème} abonnement 30%= 149,50 €
Initiation 1 : 205 euros(dont 20 € de location costume)	2 ^{ème} abonnement 20%= 168 €	3 ^{ème} abonnement 30%= 149,50 €
Initiation 2 : 205 euros (dont 20 € de location costume)	2 ^{ème} abonnement 20%= 168 €	3 ^{ème} abonnement 30%= 149,50 €

FICHE D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Adresse mail : Téléphone :

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e)autoriseà suivre les cours de danse au sein de l'école de danse Jen'studio

N° de Tel élève ou responsable légal de l'élève

DROIT A L'IMAGE

J'autorise / je n'autorise pas *L'ecole de danse Jen'studio à utiliser et diffuser mon image sur différents supports.

Date : Signature de l'élève ou du représentant légal

Documents à fournir au moment de l'inscription :

- 1- formulaire de santé rempli et signé
- 2- formulaire d'inscription rempli et signé recto verso (le règlement doit être lu obligatoirement avant toute acceptation)
- 3- Un chèque de caution de 40 euros pour la location du costume du spectacle de fin d'année (le chèque n'est pas encaissé sauf en cas de détérioration du costume, perte ou autre)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR – JEN'STUDIO

Article 1 – Fonctionnement général

Les cours sont dispensés de septembre à juin, hors vacances scolaires et jours fériés, sauf cas exceptionnel. Jen'Studio se réserve le droit : de modifier les horaires, de regrouper ou supprimer un cours, d'adapter l'organisation pédagogique, en fonction des effectifs, du niveau des élèves ou de contraintes indépendantes de sa volonté.

Article 2 – Inscription et engagement

Toute inscription est **personnelle, ferme et définitive** valable pour l'année complète.

👉 Toute année commencée est **intégralement due**, quels que soient les motifs d'arrêt (personnels, médicaux, organisationnels...).

Les abonnements sont **non cessibles et non remboursables**.

⚠️ Aucun remboursement ne sera effectué quelque soit le motif de la demande

Article 3 – Paiement

Le règlement est exigible à l'inscription. En cas de paiement échelonné, toutes les échéances doivent être respectées. Tout retard de paiement pourra entraîner un refus d'accès aux cours.

Article 4 – Conditions exceptionnelles (INTEMPÉRIES / FORCE MAJEURE).

En cas de situation indépendante de la volonté de l'école (intempéries, événements climatiques, panne, problème technique, décision administrative, sécurité, santé ...), les cours peuvent être **annulés, déplacés ou adaptés sans préavis**. **Aucun remboursement ne pourra être exigé**. 👉 Jen'Studio pourra proposer un rattrapage ou une alternative, sans que cela constitue une obligation. La sécurité des élèves reste **prioritaire**.

Article 5 – Assiduité et absences (TRÈS IMPORTANT)

L'assiduité (des plus petits aux plus grands) est essentielle au bon déroulement des cours et à la qualité du spectacle.

👉 À partir du mois de janvier : Toute absence doit être **signalée et justifiée**.

4 absences injustifiées = exclusion du spectacle.

Jen'Studio se réserve le droit : d'exclure un élève du spectacle en cas d'absences répétées, de modifier sa place dans la chorégraphie, de refuser sa participation si le travail n'est pas suffisant. ⚠️ Les cours ne sont pas "à la carte". Un engagement réel est attendu.

👉 Les absences de l'élève ne sont **ni remboursées, ni rattrapées**.

Article 6 – Comportement et discipline

Jen'Studio est un lieu d'apprentissage basé sur : **respect – rigueur – travail – esprit de groupe**. Il est exigé : une attitude respectueuse envers le professeur et les autres élèves, une implication sérieuse dans le travail, une discipline adaptée au cadre pédagogique. ⚠️ Tout comportement inadapté (manque de respect, perturbation, non-investissement...) pourra entraîner : un avertissement, une exclusion temporaire ou définitive **sans remboursement**.

Article 7 – Accès aux locaux

Les vestiaires et studios sont réservés aux élèves (sauf les enfants des cours éveil/initiation qui peuvent être accompagnés de leurs parents). Les accompagnateurs ne sont pas autorisés dans les salles de cours. Le calme est demandé dans l'enceinte et aux abords du bâtiment.

Article 8 – Tenue et hygiène

Une tenue adaptée à la danse est obligatoire. En cas de tenue non adaptée au cours de danse, l'élève se verra refusé dans le cours. Les chaussures doivent être propres et réservées à la pratique. Une hygiène corporelle correcte est exigée.

Article 9 – Sécurité et responsabilité

Jen'Studio décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Les élèves mineurs restent sous la responsabilité des parents en dehors des cours. Le parking et les abords ne sont pas des espaces de jeu.

Article 10 – Spectacle de fin d'année

Le spectacle de fin d'année est un projet artistique majeur. 👉 La participation implique : la présence aux répétitions, la présence aux représentations.

⚠️ Toute absence non justifiée peut entraîner une exclusion du spectacle. Le spectacle de fin d'année est **payant pour tous**, y compris les familles

Article 11 – Organisation pédagogique

Le passage de niveau est décidé uniquement par le professeur. Les demandes de changement de cours doivent être validées par la direction. L'école se réserve le droit de refuser un changement pour préserver l'équilibre des groupes

Article 12 – Image et diffusion

Jen'Studio peut utiliser les photos et vidéos prises dans le cadre des cours et spectacles à des fins de communication. 👉 Toute opposition doit être faite **par écrit à l'inscription**.

Article 13 – Interdictions spécifiques

Il est interdit de fumer et manger dans les locaux. Les démonstrations extérieures ou l'enseignement basé sur les chorégraphies de l'école sont interdits sans autorisation. Toute transmission du travail pédagogique sans accord pourra entraîner des poursuites

Article 14 – Manquement au règlement

Tout non-respect du présent règlement pourra entraîner : avertissement, exclusion temporaire, exclusion définitive **sans remboursement**

Engagement.

En intégrant Jen'Studio, chaque élève et chaque famille s'engage à respecter ce règlement et à contribuer à la qualité, au sérieux et à l'image de l'école. **En devenant élève chez Jen'studio vous vous ferez plaisir certes, mais vous en deviendrez aussi les acteurs indispensables à sa bonne réputation et à son rayonnement.**

Je reconnais avoir lu et accepté le règlement intérieur

DATE :

SIGNATURE :